



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE L'OISE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.97)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **LA SOCIÉTÉ LIBELTEX N.T.I SOLLICITE L'AUTORISATION DE REGULARISER LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE SON ÉTABLISSEMENT DE CREPY-EN-VALOIS**

**En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 9 septembre 2013, une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société LIBELTEX N.T.I en vue de régulariser la situation administrative de ses activités de fabrication de textiles industriels non-tissés qu'elle exploite sur la commune de Crépy-en-Valois.**

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Denis PONSONNET, directeur de l'établissement de Crépy-en-Valois, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du 4 octobre 2013 au 4 novembre 2013 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Crépy-en-Valois, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Crépy-en-Valois et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, Mme Delphine CLAUD, ingénieur géologue, suppléée le cas échéant, par M. Jacques LAMOTTE, retraité de l'inspection générale de la police nationale.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Crépy-en-Valois, aux jours et heures suivants :

- vendredi 4 octobre 2013, de 9h00 à 12h00,
- samedi 12 octobre 2013 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 16 octobre 2013 de 13h30 à 17h30,
- jeudi 24 octobre 2013, de 13h30 à 17h30,
- lundi 4 novembre 2013 de 15h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Crépy-en-Valois, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).